



Réseau "Sortir du nucléaire"

Fédération de 875 associations, agréée pour la protection de l'environnement
9 rue Dumenge, 69317 Lyon Cedex 04, France
tél : 04 78 28 29 22 - fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.fr - contact@sortirdunucleaire.fr
SIRET : 418 092 094 00014

Pourquoi et comment créer un groupe local « Sortir du nucléaire » ?

• *C'est quoi le Réseau « Sortir du nucléaire » ?*

Le Réseau « Sortir du nucléaire » est une fédération qui regroupe à ce jour 875 groupes et associations.

Ces structures ont des objets très variés : associations antinucléaires, associations généralistes de défense de l'environnement, artisans du secteur "alternatifs", coopératives biologiques, partis politiques ou syndicats, entre autres !

• *Pourquoi créer un groupe local « Sortir du nucléaire » ?*

Le Réseau « Sortir du nucléaire » initie de nombreuses campagnes et actions locales qui demandent à être relayées un peu partout en France.

Pour informer de ces campagnes, mobiliser pour les actions et pour promouvoir les alternatives et la sortie du nucléaire, des citoyens prennent l'initiative de créer des associations locales dont l'objet spécifique est la sortie du nucléaire.

Le but de ces associations est de relayer les campagnes et les informations du Réseau national (auprès du public, de la presse locale ...), d'être un moyen d'échanger, de débattre et d'informer, d'organiser des actions locales (rencontre avec des élus, conférences...).

De même, la présence d'un groupe local favorise la mobilisation autour d'un événement local, régional ou national (pour des manifestations par exemple).

C'est également un moyen efficace pour faire connaître le Réseau « Sortir du nucléaire » et lui permettre de survivre grâce aux soutiens financiers des particuliers.

Le Réseau « Sortir du nucléaire » sert de son côté les causes locales en diffusant les informations locales à ses sympathisants, en communiquant auprès de la presse nationale, en vous ouvrant les pages de sa revue trimestrielle, etc.

Le Réseau « Sortir du nucléaire » est également souvent sollicité pour tenir des stands lors de salons, de concerts, de conférences, etc.

Dans un but de diffusion de l'information et de mobilisation, il est primordial d'être présents dans le plus de rassemblements possible. C'est aussi un des rôles des groupes locaux que d'être présent sur ce type d'événements et de développer, autant que faire se peut, la présence de tables de presse lors d'événements.

Enfin, de nombreux médias locaux seraient à même de diffuser nos positions, mais pour cela il manque souvent un interlocuteur local.

De même, la présence du Réseau « Sortir du nucléaire » à des conférences est souvent dépendante des relais locaux.

• *Comment créer un groupe local « Sortir du nucléaire » ?*

Le Réseau « Sortir du nucléaire » met à votre disposition des statuts types à déposer en Préfecture pour la déclaration de création d'une association. Pour les recevoir contactez Jocelyn Peyret, le coordinateur national des groupes et actions (coordonnées ci-dessous).

La démarche de création d'une association est simple : il faut être au minimum 2 personnes pour créer une association et le coût de création est inférieur à 40€ (frais de publication au Journal Officiel).

Une fois les statuts remplis il vous faudra vous rendre à la Préfecture au bureau des associations. Il vous sera remis des documents administratifs à remplir pour déposer votre dossier de création. De même, le bureau des associations vous remettra des documents d'informations sur la création, la gestion, etc. d'une association.

À aucun moment il n'est obligatoire de formaliser l'existence de votre groupe auprès de la Préfecture. Il peut s'agir d'une association de fait. Il vous faut par contre savoir que, dans ce cas, vous ne pourrez pas louer (ou vous faire prêter) de salle ou de matériel au nom de cette association, ni ouvrir de compte bancaire, etc. Il vous est néanmoins possible de commencer par une association non déclarée et de voir à l'usage si vous souhaitez créer officiellement une association.

L'intitulé « Sortir du nucléaire » n'est pas obligatoire, vous pouvez choisir le nom de votre association. Il vous est seulement demandé que l'intitulé complet « Réseau sortir du nucléaire » n'apparaisse pas dans la dénomination (cf. ci-dessous art.29 du Règlement intérieur du Réseau « Sortir du nucléaire »).

Avant de créer votre association locale "Sortir du nucléaire", il est important de prendre contact avec les groupes de votre région qui peuvent être concernés par votre démarche, surtout s'ils sont adhérents du Réseau. Pour les connaître, consultez la liste des 8750 associations signataires :

<http://groupes.sortirdunucleaire.org/Liste-des-groupes/>

Enfin, pour être membre du Réseau « Sortir du nucléaire », il sera demandé à votre association :

- de signer la Charte du Réseau « Sortir du nucléaire ». Cette charte est téléchargeable sur le site : <http://www.sortirdunucleaire.org/index.php?menu=agir&sousmenu=soutenir&page=groupe>
- d'être à jour de cotisation. Elle est annuelle et d'un montant minimum de 20€. Cette cotisation vous permettra d'avoir une voix à l'Assemblée Générale annuelle du Réseau « Sortir du Nucléaire » ou d'y être représenté.

• **Financer un groupe local « Sortir du nucléaire » ?**

Afin que vous puissiez financer vos propres actions, relayer efficacement les campagnes du Réseau « Sortir du nucléaire » nous vous donnons la possibilité de vous auto-financer.

Pour cela nous vous proposons du matériel en dépôt-vente. Vous conservez pour votre groupe local la marge sur le matériel vendu moins les frais de port. Pour recevoir la feuille de matériel en dépôt-vente et/ou avoir plus d'informations sur son fonctionnement prenez contact avec delphine.boutonnet@sortirdunucleaire.fr ou par téléphone au 04 78 28 29 22.

• **Travailler en réseau national ?**

La liste des groupes membres du Réseau « Sortir du nucléaire » est mise à jour régulièrement sur le site.

Elle vous permettra de connaître les membres proches de chez vous, de prendre des contacts pour collaborer à certains événements, à échanger des informations, etc.

<http://groupes.sortirdunucleaire.org/Liste-des-groupes/>

Depuis septembre 2007 un-e salarié-e du Réseau « Sortir du nucléaire » coordonne les actions des groupes.

Son travail consiste à vous aider à organiser un événement (local, régional et national), à lancer et coordonner des actions communes à tous les groupes et à organiser la tenue de stands sur les salons, foires, concerts et autres événements où cela est possible.

Pour toute question inhérente à la création et/ou au fonctionnement d'un groupe local « Sortir du nucléaire » vous pouvez joindre Laura Hameaux par mail (laura.hameaux@sortirdunucleaire.fr) par téléphone (Tél : 03 20 17 94 91) ou par courrier (voir ci-dessous).

Laura Hameaux
Coordination nationale actions & groupes
Maison de l'Economie Solidaire
81 bis rue Gantois
59000 Lille

Extrait du Règlement intérieur du Réseau « Sortir du nucléaire » (Version en vigueur le 15 mars 2010)

Article 29) Concernant les groupes locaux dont l'intitulé comporte les termes “Sortir du nucléaire” :

- Des groupes locaux indépendants peuvent choisir de prendre un nom contenant les termes “Sortir du nucléaire” suivis ou précédés d'une indication de lieu (ce lieu peut être un département ou son numéro, une région, ou tout autre nom de lieu au choix des membres). Exemples : « Sortir du nucléaire Ile-de-France », « Collectif Sortir du nucléaire 32 »”, « Sarthe Sortir du nucléaire », « Groupe local brivadois Sortir du nucléaire », etc.
- Ils sont considérés comme des entités indépendantes du Réseau « Sortir du nucléaire ». Leur statut peut être celui d'association de fait, ou d'association loi 1901 déclarée, à leur choix. Ils gèrent leurs propres finances, fichiers d'adhérents, etc.
- Pour figurer parmi les membres du Réseau, ils doivent comme n'importe quel groupe signer la Charte du Réseau "Sortir du nucléaire" et, s'ils le souhaitent, payer la cotisation pour être adhérents.

Afin d'éviter la confusion avec le Réseau « Sortir du nucléaire » national, il est demandé à ces groupes de respecter les principes suivants :

- Il est demandé aux groupes « Sortir du nucléaire » de ne pas utiliser le mot “Réseau” dans leur intitulé, ce terme servant à désigner le Réseau national.
- Il est demandé aux groupes « Sortir du nucléaire » de ne pas utiliser ou transformer le logo du Réseau « Sortir du nucléaire » à leur propre usage, mais, s'ils en ont le besoin, de choisir un logo distinct qui leur soit propre.
- Les groupes « Sortir du nucléaire » peuvent s'exprimer librement en leur nom. Ils veilleront, quand ils communiquent, à indiquer clairement leur statut de groupe local, membre du Réseau « Sortir du nucléaire », pour se distinguer de la structure nationale.

Rappel : seuls les porte-parole désignés par le CA sont habilités à s'exprimer au nom du Réseau « Sortir du nucléaire ».

- Il existe bien sûr de nombreux cas où un groupe local communique conjointement avec le Réseau. Le “partenariat” est établi soit à la demande du Réseau (cas des communiqués à relayer localement, par exemple), soit à la demande du groupe (cas d'une action organisée par le groupe, ayant obtenu le soutien du Réseau). Dans ce cas, le soutien du Réseau est indiqué, et son logo peut être apposé sur les documents.
- Les groupes locaux sont indépendants. Cependant, afin de ne pas prêter à confusion quant à la position du Réseau, il est demandé aux groupes "Sortir du nucléaire" de ne pas défendre publiquement des positions qui seraient en contradiction avec la Charte du Réseau « Sortir du nucléaire » ou avec des décisions importantes prises par le Réseau « Sortir du nucléaire ». Note : Les membres individuels de ces groupes seraient dans un tel cas invités à défendre leur position dans le cadre d'une autre structure, ne portant pas les termes "sortir du nucléaire" dans son intitulé.